

Les Infos de Base

mercredi 3 août 2011
volume 14, numéro 31
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 31 du 3 août 2011.

Les modifications apportées par L.Q. 2011, c. 13, 14, 15, 17 et entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

Lorsqu'une loi non encore publiée à la *G.O.Q.* est intégrée, une note à cet effet le précise.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 31 du 3 août 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 30 du 30 juillet 2011.

Tous les règlements sous **A-3.001, A-12, A-19.1, A-21, A-29, C-48, C-73.1, I-8, Q-2, S-4.2, S-13.1 et V-1.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 août 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 27A du 6 juillet 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 27 du 9 juillet 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 16 du 3 août 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 22 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 16 du 3 août 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 août 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 22 juillet 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 23 juillet 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 23 juillet 2011 et contient maintenant quelque 7 935 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 23 juillet 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 23 juillet 2011.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Arrêté ministériel concernant le remplacement du Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée Louise-Gosford, [R.R.Q., c. **C-61.1**, A.M. 2011-032 du 21-07-11, (2011) 143 G.O. 2, 3489], nouveau.

Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée Louise-Gosford, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 105], remplacé.

Arrêté ministériel concernant le remplacement du Règlement sur la zone d'exploitation contrôlée Louise-Gosford, A.M. 2011-032 du 21-07-11, (2011) 143 G.O. 2, 3489.

Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 292], a. 58.8.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, Décision 9690 du 19-07-11, (2011) 143 G.O. 2, 3493, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la commercialisation des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **A-6**.

Décret sur la taxe relative à la commercialisation des légumes en Colombie-Britannique, DORS/2008-244, annexe.

Décret modifiant le Décret sur la taxe relative à la commercialisation des légumes en Colombie-Britannique, DORS/2011-151 du 22-07-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1535, a. 1.

Loi sur la Commission canadienne du blé, L.R.C. 1985, ch. **C-24**.

Règlement sur la Commission canadienne du blé, C.R.C., ch. 397, a. 26.

Règlement modifiant le Règlement sur la Commission canadienne du blé, DORS/2011-150 du 20-07-11, (2011) 145 Gaz. Can. II, 1532, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.